

Programme de travail partenarial 2015



L'agence de développement et d'urbanisme  
au service du Nord Franche-Comté

[www.adu-montbeliard.fr](http://www.adu-montbeliard.fr)

## **Le financement participatif ou « crowdfunding »**

fevrier 2015

## A quoi sert le financement participatif ? Des exemples...

En février 2014, les anciens salariés de la librairie Chapitre à Clermont-Ferrand, désireux de reprendre l'activité du fonds sous forme de société coopérative mais ne disposant pas du montant nécessaire, font appel au financement participatif. Une campagne de recueil de dons via une plateforme en ligne permet ainsi de recueillir les 45 000 euros nécessaires ; les 800 souscripteurs sont surtout issus de la population locale, mais comprennent aussi des personnes de toute la France mobilisés pour soutenir la reprise.

En Poitou-Charentes, des agriculteurs se lancent sur le site KissKissBankBank pour lancer leur production de yaourts, quand de petites communes françaises financent des panneaux photovoltaïques pour des bâtiments publics, ...

Les exemples sont multiples, dans tous les domaines, et illustrent l'intérêt de ce nouveau mode de financement, qui, en complément des circuits et outils traditionnels, permet

de réunir une somme d'argent destinée à monter un projet, soutenir une entreprise ou développer une activité.

Cette finance alternative a prospéré d'abord au début des années 2000 aux États-Unis, au Royaume-Uni puis en Europe continentale vers 2007 ; en 2014, Kickstarter, le pionnier américain du domaine, annonçait avoir dépassé le milliard de dollars collectés.

Du financement participatif en capital au prêt entre consommateurs et entreprises, ces modes alternatifs octroient des crédits aux PME, fournissent du capital risque aux jeunes entreprises, offrent aux consommateurs des moyens plus diversifiés d'investir ou d'emprunter de l'argent, stimulant ainsi la créativité et favorisant l'innovation, le développement économique et l'emploi à terme.

## De quoi parle t'on ?

Le *crowdfunding* est un terme anglais qui signifie littéralement « financement par la foule », il est aussi appelé « financement participatif ». Ce nouveau mode de financement permet à des individus de financer personnellement, un projet, une cause, ou encore une entreprise. Quand plusieurs personnes interviennent conjointement (c'est l'effet de « foule »), cela permet de constituer une somme d'argent pouvant être importante, mais aussi d'apporter une réponse souple à des besoins de financement.

Il existe aujourd'hui trois grands modes de financement participatif :

- **Le prêt** : des personnes prêtent de petites sommes à un porteur de projet soit à titre gratuit, soit en échange d'un taux d'intérêt fixé à l'avance.
- **Le capital** (equity) : les personnes investissent au capital d'une entreprise et en deviennent actionnaires, avec l'objectif de réaliser une plus-value lors de la revente de leurs parts.
- **Le don** : les personnes donnent de l'argent à un porteur de projet sans contrepartie, ou avec (sous forme de produits ou récompenses divers appelés « goodies »).



## Quelques chiffres

En France, 36 % des plateformes interviennent dans le cadre de don avec contrepartie, 20 % sont des plateformes de prêt participatif avec intérêt, et 20 % sont des plateformes d'equity-crowdfunding.

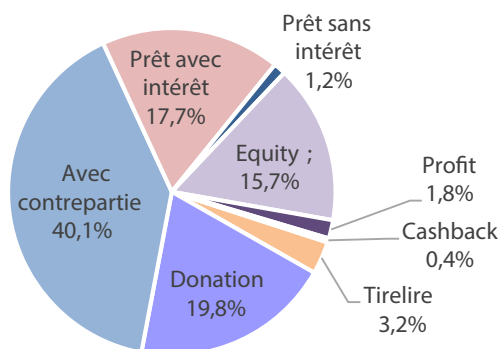
La France a légiféré sur le crowdfunding avec une loi entrée en application en octobre 2014. Depuis, les plateformes d'investissement françaises peuvent proposer des projets de levée de fonds plafonnés à 1 million d'euros par projet. Dans le prêt personnel en crowdfunding, la limite par prêteur et par projet est désormais de 1000 € afin de diluer le risque et

encourager le patrimoine des prêteurs à être diversifié dans plusieurs sociétés. Les particuliers choisissant de s'appuyer sur les plateformes de financement participatif pour investir dans des startups ou des PME bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de certains avantages fiscaux supplémentaires.

En 2014, le montant des financements sur le territoire national en mode participatif a été estimé à 130 millions d'euros, avec une croissance à deux chiffres par rapport à l'année précédente.

### Répartition des sites de crowdfunding par type dans le monde

Décembre 2014



© Ahès Consulting – Etude réalisée sur 881 sites internet.

## Le crowdfunding en Franche-Comté ?

Les plateformes de crowdfunding sur internet, sont accessibles à tous et partout. Rien n'empêche en pratique de financer un projet à l'autre bout du monde. Toutefois un des intérêts de l'approche est une forme de proximité entre les porteurs du projet et ses financeurs. Un moyen aisé pour rapprocher le citoyen de l'économie réelle.

Plusieurs plateformes sont apparues en région ces derniers mois, ou sont en cours de développement, essentiellement sur le modèle du don. Mais il reste beaucoup à faire en s'appuyant sur ces outils, notamment dans le développement économique de proximité.

Aujourd'hui, la part des projets soutenus émanant d'une économie « industrielle » reste très marginale. On identifie beaucoup de projets relevant plus de l'esprit associatif ou du hobby qui permettent, dans certains cas, une orientation vers l'économie structurée. Les marges de progrès sont importantes, en particulier pour le financement de l'économie de proximité et à terme l'économie industrielle. Mais le lien entre les donateurs et le projet à soutenir doit rester palpable ce qui n'est pas toujours évident selon le secteur d'activité.



## en conclusion

L'intérêt de ce mode de financement est réel et va s'amplifier, car il vient soit en complément (voire en substitution) de modes de financement déjà en place, là où les cadres d'application peuvent être rigides, soit en direction de secteurs économiques où il n'existe pas de système d'appui financier organisé.

Le registre d'intervention peut aller du don à des projets personnels jusqu'au financement d'une entreprise en capital.

L'aspect purement technique n'est pas un obstacle au déploiement d'une plateforme, il en existe de multiples, spécialisées ou non dans un ou plusieurs modes d'intervention du crowdfunding. C'est le modèle économique sur la durée qui doit déterminer le lancement, et le fonctionnement d'une plateforme : évaluer l'impact économique local, mais aussi le retour sur investissement, qui lui-même repose sur des schémas assez classiques de masse critique (nombre de projets), de rentabilité (projets menés à bien), et de part de risque en ce qui concerne le prêt ou l'investissement en capital.

En savoir plus : BPI France a mis en place un observatoire du financement participatif, qui permet de suivre les projets en cours de financement, d'en proposer un, ou simplement se renseigner sur les possibilités : <http://tousnosprojets.bpifrance.fr/Contributeur#contrib-intro>



L'agence de développement  
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407  
25208 Montbéliard cedex  
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00  
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

[www.adu-montbelliard.fr](http://www.adu-montbelliard.fr)

Directeur de publication : Dominique Musslin

Rédacteur : Jean-Louis Amat

Mise en page : Christine Maffli

CODE ISSN 1766-60-58 Etudes de l'ADU